

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 7 août 2023 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents : Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri et Roger East, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont absents: Audrey Ouellette et Jean-Paul Pelletier, conseillers.

Assiste également à la séance : Sylvie Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Présentation de l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - 1- Délégation de sorties
 - 2- Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
 - 3- Désignation d'un 3^e procureur
 - 4- Soumissions – service de collecte et transport des plastiques agricoles
 - 5- Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC de L'Érable
 - 6- Délégation de la compétence en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne à la MRC de l'Érable
 - 7- Signature de la déclaration relative à l'assiette d'une voie publique tel que prescrit par l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales
 - 8- Emprunt temporaire – règlement d'emprunt no 2023-252
 - 9- Annulation d'un solde résiduaire – règlement d'emprunt no 2019-197
 - 10- Annulation d'un solde résiduaire – règlement d'emprunt no 2019-198
 - 11- Annulation d'un solde résiduaire – règlement d'emprunt no 2020-209
 - 12- Annulation d'un solde résiduaire – règlement d'emprunt no 2020-214
 - 13- Annulation d'un solde résiduaire – règlement d'emprunt no 2021-225
 - 14- Avis de motion et projet de règlement annulant le règlement no 2020-212 décrétant une dépense de 339 745 \$ et un emprunt de 339 745 \$ pour la construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac
 - 15- Demande de dérogation mineure – 141, 2^e Avenue
 - 16- Demande de dérogation mineure - 165 rue Principale
 - 17- Demande d'usage conditionnel – résidence de tourisme – 6143, 12^e Rue du Domaine-du-Lac
 - 18- Demande de permis de rénovation – PIIA – 671 rue Principale
 - 19- Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
 - 20- Fin d'emploi du directeur général
 - 21- Fin d'emploi du coordonnateur en loisirs et sports
 - 22- Fin d'emploi de l'agent de développement en loisirs, culture et tourisme
 - 23- Formation – secourisme en milieu de travail
 - 24- Regroupement d'achats – assurances collectives
 - 25- Mandat à Englobe – étude géotechnique pour l'agrandissement du garage
 - 26- Demande de subvention – réfection du 6^e Rang, segment 78
 - 27- Renouvellement du bail – Caisse Desjardins
 - 28- Projet – aménagement de la bibliothèque
 - 29- Appui d'une demande d'autorisation soumise auprès de la CPTAQ – aliénation d'une partie du lot 6 234 484
 - 30- Travaux d'égouts sanitaires et enregistreurs de débordement aux postes de pompage PP-1, PP-2 et PP-Manoir
 - 31- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – juillet 2023
 - 32- Correspondance
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2023-08-239 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-240 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 10 juillet 2023 et du 24 juillet 2023, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 10 juillet 2023 et du 24 juillet 2023 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les quelque 40 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2023-08-241 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

Attendu que la municipalité a pris connaissance des modalités d'applications 2021-2024 du Programme d'aide à la voirie local (PAVL);

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle;
- La municipalité autorise le maire Yves Charlebois et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer la convention d'aide financière pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le ministère des Transports.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-242 Désignation d'un 3^e procureur

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

De retenir les services de M^e Juliette Roberge, avocate, du cabinet Lambert Therrien s.e.n.c., pour agir à titre de procureure suppléante de la Municipalité de Saint-Ferdinand à la Cour municipale commune de Plessisville, en cas d'impossibilité d'agir de M^e Gabriel Bordeleau ou de M^e Jean-Philippe La Haye dans l'un ou l'autre des dossiers, au même tarif horaire de 150 \$ plus les frais de déplacement, suivant l'offre de services datée du 13 juin 2023.

Il est de plus résolu d'autoriser l'un ou l'autre des avocats ci-dessus nommés à délivrer, au nom de la Municipalité de Saint-Ferdinand, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du Conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-243

Soumissions - service de collecte et transport des plastiques agricoles

Attendu que le contrat de la municipalité pour la collecte et le transport des plastiques agricoles vient à échéance le 30 juin 2023;

Attendu que le comité de la MRC de L'Érable a proposé de regrouper les municipalités pour procéder à un appel d'offres commun;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour la collecte et le transport des plastiques agricoles;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a conservé la responsabilité de conclure le contrat à la suite de l'acceptation de la soumission par la MRC de L'Érable;

Attendu que nous avons reçu deux soumissions concernant la collecte et le transport des plastiques agricoles, soit :

- Services sanitaires Denis Fortier inc. : 7 020 \$ avant taxes
- Gaudreau Environnement inc. : 24 743.01 \$ avant taxes

Il est proposé par Roger East et résolu d'adjuger le contrat pour la collecte et le transport des plastiques agricoles à Services sanitaires Denis Fortier inc. au montant de 7 020 \$ (avant taxes) le tout conformément aux documents de soumission;

Que ce dit contrat est pour une durée de dix-huit (18) mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2024 inclusivement;

Que le maire Yves Charlebois et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Sylvie Tardif soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-244

Délégation de la compétence de la collecte sélective à la MRC de L'Érable

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

Attendu que le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

Attendu qu'il est demandé d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion de contrats avec des municipalités régionales de comté ou des groupements de municipalités;

Attendu que conformément au Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, il est demandé aux organismes municipaux ayant un contrat de collecte et de transport se terminant le ou avant le 31 décembre 2024 de conclure une entente avec ÉEQ au plus tard le 7 septembre 2023;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand possède actuellement la compétence en matière de collecte sélective incluant la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables issues de la collecte municipalisée et des ICI assimilables;

Attendu que la MRC a demandé à la firme Stratzer d'effectuer une analyse de la délégation de compétence pour les services de gestion, collecte et de transport des matières recyclables de la collecte sélective des 11 municipalités de son territoire;

Attendu qu'une présentation des différents scénarios élaborés par Stratzer a été présentée aux élus de la MRC de L'Érable le 14 juin 2023;

Attendu que le conseil de la MRC considère opportun d'optimiser la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la collecte sélective par l'entremise d'une délégation de compétence à la MRC de L'Érable par les municipalités d'Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Plessisville, Princeville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax (municipalités participantes);

Attendu que la MRC de L'Érable a fait parvenir l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de L'Érable 2023-2028;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

D'autoriser la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de L'Érable 2023-2028;

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la MRC de L'Érable et aux 11 municipalités locales de ladite MRC. Adopté à l'unanimité des conseillers le maire n'ayant pas voté.

2023-08-245

Signature de la déclaration relative à l'assiette d'une voie publique tel que prescrit par l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois à signer la déclaration relative à l'assiette d'une voie publique tel que prescrit par l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, soit la rue Notre-Dame (partie du lot 6 236 171). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-246

Emprunt temporaire - règlement d'emprunt no 2023-252

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 11 mai 2023, le règlement d'emprunt no 2023-252 décrétant une dépense de 1 393 820 \$ et un emprunt de 1 393 820 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du 6^e Rang, segment 79 du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est proposé par Roger East et résolu :

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs le montant autorisé par le MAMH, soit 1 393 820 \$, en attendant l'émission des billets;

Que le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le billet promissoire à cette fin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-247

Annulation d'un solde résiduaire - règlement d'emprunt no 2019-197

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2019-197, pour l'exécution des travaux d'excavation, rechargement et pavage sur la route du Domaine-du-Lac, segments 71 et 72 du PIIRL, à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 1 897 000 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 999 085 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2019-197 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par Roger East et résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2019-197 soit réduit de 2 896 085 \$ à 1 897 000 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-248

Annulation d'un solde résiduaire - règlement d'emprunt no 2019-198

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2019-198, pour l'exécution des travaux d'excavation, rechargement et pavage sur le chemin Gosford, segments 66, 67 et 68 du PIIRL, à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 210 620 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 903 995 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2019-198 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2019-198 soit réduit de 1 114 615 \$ à 210 620 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-249

Annulation d'un solde résiduaire - règlement d'emprunt no 2020-209

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2020-209, pour la réfection de la Côte de l'Église, segment 77 du PIIRL, à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 186 280 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 1 180 690 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2020-209 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par Roger East et résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2020-209 soit réduit de 1 366 970 \$ à 186 280 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-250

Annulation d'un solde résiduaire - règlement d'emprunt no 2020-214

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2020-214, pour les travaux de la vidange et de la disposition des boues des étangs aérés, à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 418 200 \$;

Attendu que le financement permanent de 377 400 \$ a été effectué;

Attendu qu'un montant de 40 800 \$ provenant de la réserve comptable (excédent de fonctionnement affecté) a été affecté au coût des travaux;

Attendu qu'il existe un solde de 74 600 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2020-214 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par Mathieu Henri et résolu :

Que le montant de la dépense soit réduit de 492 800 \$ à 418 200 \$ et que l'emprunt du règlement no 2020-214 soit réduit de 452 000 \$ à 377 400 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-251

Annulation d'un solde résiduaire - règlement d'emprunt no 2021-225

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a entièrement réalisé l'objet du règlement no 2021-225, pour l'exécution des travaux d'excavation, rechargement et pavage sur la route du Domaine-du-Lac, segment 73 du PIIRL, à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 683 000 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 602 135 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2021-225 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

Il est, par conséquent, proposé par Joël Fontaine et résolu :

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 2021-225 soit réduit de 1 285 135 \$ à 683 000 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT ANNULANT LE RÈGLEMENT NO 2020-212 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 339 745 \$ ET UN EMPRUNT DE 339 745 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES AU PARC VERSANT DU LAC

Mathieu Henri, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 2023-258 annulant le règlement no 2020-212 décrétant une dépense de 339 745 \$ et un emprunt de 339 745 \$ pour la construction d'un bâtiment de services au Parc Versant du Lac.

Le projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2023-08-252

Dérogation mineure - 141, 2^e Avenue

Attendu que Nicolas Vigneault et Chantale Vigneault ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une nouvelle entrée et construire un abri d'auto contigu à la maison dans la marge latérale gauche à 0 mètre normalement prescrite à 2 mètres au 141, 2^e Avenue sur le lot 6 236 246.

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit refusée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Nicolas Turcotte et Chantale Vigneault et localisée au 141, 2^e Avenue sur le lot 6 236 246 soit refusée car la demande n'a pas un caractère mineur et porterait atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires de l'immeuble voisin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-253

Dérogation mineure - 165 rue Principale

Attendu que Sylvie Lévesque a déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser la marge avant du côté gauche de la maison à 5,22 mètres au lieu de 6,5 mètres et du côté droit de la maison à 5,7 mètres au lieu de 6,5 mètres normalement prescrits au 165 rue Principale sur le lot 6 236 339;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la dérogation mineure soit acceptée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Sylvie Lévesque et localisée au 165 rue Principale sur le lot 6 236 339 soit acceptée pour la régularisation de la marge avant du côté gauche de la maison à 5,22 mètres et celle du côté droit de la maison à 5,7 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-254

Demande d'usage conditionnel - 6143, 12^e Rue du Domaine-du-Lac

Attendu que Jean-François Kolfir a déposé une demande d'usage conditionnel pour une résidence de tourisme en zone de villégiature sur la propriété sise au 6143, 12^e Rue du Domaine-du-Lac, sur le lot 6 116 674;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande d'usage conditionnel devrait être accordée sous certaines conditions;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la demande d'usage conditionnel soumise par Jean-François Kolfir et localisée au 6143, 12^e Rue du Domaine-du-Lac sur le lot 6 116 674 soit acceptée aux conditions suivantes :

- Procéder à la plantation d'au minimum 10 arbres en cour arrière et latérale d'un minimum de 2 mètres de hauteur ou bien d'installer une clôture afin de réduire la pollution visuelle et sonore, et ce, avant le 7 novembre 2023;
- S'assurer que les accessoires tels que galerie, piscine, spa, jeux etc. soient situés en cour arrière;
- Aviser leurs locataires de la réglementation sur la protection du lac William et de ses tributaires contre les espèces exotiques envahissantes et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-255

Permis de rénovation - PIIA - 671 rue Principale

Attendu que Réjean et Yvon Henri ont déposé une demande de permis de rénovation pour changer le revêtement extérieur de bois par du Canexel de la même couleur et refaire la galerie de la résidence localisée au 671 rue Principale sur le lot 6 236 145;

Attendu que ladite résidence est située dans la zone R/C-5;

Attendu que la zone R/C-5 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que le projet s'intègre au noyau villageois et ne nuit pas aux caractéristiques architecturales du bâtiment;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis de rénovation soit accordée;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la demande de permis de rénovation soumise par Réjean et Yvon Henri et localisée au 671 rue Principale sur le lot 6 236 145, soit acceptée pour changer le revêtement extérieur de la résidence et refaire la galerie. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-256

Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferdinand désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la Municipalité de Saint-Ferdinand autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- Que le directeur des travaux publics et des infrastructures soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-257

Fin d'emploi - directeur général et greffier-trésorier

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la démission d'Alain St-Vincent Rioux à titre de directeur général et greffier-trésorier et de mettre fin à son contrat de travail le 28 juillet 2023, soit son dernier jour de travail. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-258

Fin d'emploi - coordonnateur en loisirs et sports

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'accepter la démission de Dominic Fréchette à titre de coordonnateur en

loisirs et sports et de mettre fin à son contrat de travail le 11 août 2023, soit son dernier jour de travail. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-259 Fin d'emploi - agent de développement en loisirs, culture et tourisme

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter la démission de Luc Baillargeon à titre d'agent de développement en loisirs, culture et tourisme et de mettre fin à son contrat de travail le 18 août 2023, soit son dernier jour de travail mais avec entente spéciale pour le suivi des événements prévus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-260 Formation - secourisme en milieu de travail

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'inscrire Nathalie Doucet, Laura Bédard, Olivier Michaud et Alexandre Blondeau à la formation « Secourisme en milieu de travail » qui aura lieu les 8 et 15 novembre 2023 à Plessisville et de défrayer les frais d'inscription de 128 \$ (taxes en sus) pour les 4 inscriptions et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-261 Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie

Attendu que conformément au *Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité de Saint-Ferdinand et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

Attendu que la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés;

Que l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective

auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité) durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire inc., dont la municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-262

Mandat à Englobe - étude géotechnique pour l'agrandissement du garage municipal

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adjuger à Englobe le contrat pour une étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols pour l'agrandissement du garage municipal au montant de 16 900 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de service du 26 juillet 2023. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-263

Demande de subvention - réfection du 6^e Rang, segment 78

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, M. Jocelyn Desharnais, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le conseil de Saint-Ferdinand autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour la réfection du 6^e Rang, segment 78, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jocelyn Desharnais est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-264

Renouvellement du bail - Caisse Desjardins

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de renouveler le bail pour les locaux occupés par la Caisse Desjardins du Carrefour des Lacs situés au 385 rue Principale pour une période de 5 ans - 3 ans ferme du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026 avec droit de résiliation à compter de la 4^e année (1^{er} octobre 2026) moyennant un préavis de 3 mois et avec une augmentation annuelle équivalente à l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Il est de plus résolu d'ajouter un avenant au bail pour signifier l'ajout d'une période de renouvellement supplémentaire de 5 ans et d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-265

Projet - aménagement de la bibliothèque

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'autoriser l'achat de mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque, soit 3 tables, 6 tabourets, 3 fauteuils, 2 panneaux de bout de rangée et 3 chaises et housses de remplacement pour un montant de 2 871.65 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-266

Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Ferdinand - CPTAQ

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 62 de la Loi;

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPATQ) afin d'autoriser la Municipalité de Saint-Ferdinand à aliéner le lot 6 234 484, soit une superficie de 21,46 hectares en faveur de Sylvain Fortier pour des fins agricoles;

Attendu qu'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire pour la transaction;

Attendu que la présente demande d'autorisation est soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but de vendre l'érablière non exploitée au propriétaire du lot contigu afin d'augmenter son nombre d'érables;

Attendu que la transaction envisagée ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'aurait pas pour effet d'affecter les activités agricoles ni le potentiel agricole des lots voisins et du lot visé;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

D'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

D'autoriser Urbinspec inc. à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis.
Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-267

Soumissions - travaux d'égouts sanitaires et enregistreurs de débordement aux postes de pompage PP-1, PP-2 et PP-Manoir

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a été en appel d'offres pour les travaux d'égouts sanitaires et enregistreurs de débordement aux postes de pompage PP-1, PP-2 et PP-Manoir;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions en date du 18 mai 2023 est le suivant :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Les Constructions de l'Amiante	855 790.55 \$
L4 Constructions inc.	632 063.60 \$
Cité Construction TM inc.	627 554.15 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Cité Construction TM inc.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde le contrat pour les travaux d'égouts sanitaires et enregistreurs de débordement aux postes de pompage PP-1, PP-2 et PP-Manoir à Cité Construction TM inc. au prix de 627 554.15 \$ (taxes incluses) conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter du bassin d'imposition et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions;

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 787 930 \$ ET UN EMPRUNT DE 787 930 POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUTS SANITAIRES ET ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENT AUX POSTES DE POMPAGE PP-1, PP-2 ET PP-MANOIR

Monsieur Roger East, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-259 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution des travaux d'égouts sanitaires et enregistreurs de débordement aux postes de pompage PP-1, PP-2 et PP-MANOIR;
- dépose le projet du règlement numéro 2023-259 intitulé Règlement décrétant une dépense de 787 930 \$ et un emprunt de 787 930 \$ pour les travaux d'égouts sanitaires et enregistreurs de débordement aux postes de pompage PP-1, PP-2 et PP-Manoir.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses de juillet 2023

La greffière-trésorière adjointe fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses de juillet 2023

Le maire invite les 19 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2023-08-268 Demande d'appui de Benoit Brais

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie les démarches entreprises par M. Benoit Brais relativement au dossier d'immigration de M. Lorenzo Elie Favilli. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-269 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de juillet 2023 tels que présentés pour un montant de 562 797.96 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2023-08-270 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mathieu Henri et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 05. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.